

D'une agriculture de subsistance vers une agriculture de type familial moderne

Civici A.

in

Jouve A.-M. (ed.).
La modernisation des agricultures méditerranéennes (à la mémoire de Pierre Coulomb)

Montpellier : CIHEAM
Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 29

1997
pages 117-126

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI971508>

To cite this article / Pour citer cet article

Civici A. **D'une agriculture de subsistance vers une agriculture de type familial moderne.** In : Jouve A.-M. (ed.). *La modernisation des agricultures méditerranéennes (à la mémoire de Pierre Coulomb)*. Montpellier : CIHEAM, 1997. p. 117-126 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 29)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

D'une agriculture de subsistance vers une agriculture de type familial moderne

Adrian Civici
Université Agricole de Tirana (Albanie)

Résumé. Bien que l'Albanie dispose d'un potentiel agraire considérable, elle est confrontée actuellement à de graves problèmes liés à l'agriculture et à l'alimentation.

La réforme totale économique, politique et sociale, entreprise en 1990, avait pour objectif la création d'une société démocratique de type occidental ; elle a suscité beaucoup d'espoir mais avec beaucoup de points d'interrogation, surtout dans les zones rurales où habitent environ 63% de la population du pays. Ces problèmes que l'on peut estimer transitoires ne sont pas simplement de nature technique ou économique. Ils sont plus profonds et touchent à l'organisation. Pour le Gouvernement et les spécialistes de la politique agraire, la question se pose : comment peut-on établir ordre, cohérence et harmonie et créer avec efficacité, dans un système désintégré qui a subi un changement radical de son mode de fonctionnement et de sa réglementation ? Comment éviter l'improvisation et l'anarchie ? Quelles seront les conséquences de ces contradictions ?

A partir d'une situation inconnue jusqu'alors, il faut établir de nouvelles règles du jeu, redéfinir les relations entre les paysans et l'activité agricole, recréer l'infrastructure commerciale, construire les institutions d'interventions et de régulation, etc., en harmonie avec la culture et la tradition nationales.

Le problème n'est pas le potentiel agricole de l'Albanie, mais la politique de gestion. Tout a été accéléré : l'agriculture et l'environnement rural albanais sont passés sans transition du système socialiste au système capitaliste. Dans ces conditions, il n'est plus possible de demeurer en autarcie et dans le respect des traditions, mais il faut trouver des moyens pour avancer. Mais est-ce que l'agriculture albanaise et le paysan albanaise sont préparés actuellement à cela ?

Mots clés. Agriculture familiale - Marché libre - Initiative privée - Privatisation - Politique agricole de transition - Recomposition foncière - Subsistance et semi-subsistance.

I – La réforme foncière : le premier pas de la privatisation de l'agriculture

A la fin des années quatre-vingt, l'agriculture albanaise constituait la base du développement économique du pays. Le budget de l'Etat tirait de l'agriculture la majeure partie des accumulations, alors qu'une petite partie était destinée à être investie en agriculture. Ces phénomènes ont créé une situation sociale et économique très difficile à la campagne. Les salaires des ouvriers des fermes d'Etat et des membres des coopératives agricoles étaient très faibles et, de plus, on avait éliminé totalement le lopin individuel des coopérateurs. Dans de telles conditions, la situation économique à la campagne pouvait être considérée comme catastrophique. Les gens souffraient économiquement mais ils ne pouvaient pas réagir et la seule alternative d'espoir pour eux, c'était la démocratisation du pays.

Au début (décembre 1990), la population paysanne, déçue par l'ex-système coopératif et avec l'appui des nouvelles forces politiques, a cherché avec force le rétablissement de la propriété. Pour cela, il était nécessaire d'éliminer les structures antérieures : les coopératives agricoles et, un peu plus tard, même les fermes d'Etat.

Tableau 1. Superficie des secteurs agricoles de l'économie, 1990

Secteurs	Superficie (ha)	%
Secteur d'Etat	170 000	24,1
Secteur des coopératives	504 000	71,6
Lopins familiaux	30 000	4,3
Total	704 000	100,0

Source : Annuaire statistique de la République Albanaise, 1990

La destruction des coopératives a été réalisée dans une période relativement courte et en général sans contrôle de l'Etat. Cela résultait de la révolte populaire et de l'incapacité du gouvernement actuel de contrôler la situation. Durant ce procès, les membres des coopératives agricoles ont eu la possibilité de redistribuer entre eux le cheptel de trait et de production, les machines, les bâtiments et les équipements. Mais ils ne pouvaient pas se répartir la terre, parce que le cadre législatif manquait.

Au lendemain du changement de régime, toute l'attention s'est portée sur la question de l'expropriation des terres et sur le problème du choix des attributaires. Qui devait-on considérer comme les véritables et légitimes propriétaires ? Ceux d'avant la réforme communiste pour la plupart décédés ?... Ou leurs descendants vivant aujourd'hui dans les villes, ou ceux qui travaillent actuellement ces terres et qui en ont toujours été les habitants ? Comment considérer ceux venus d'autres régions ? Autrement dit, fallait-il «privatiser» ou «reprivatiser» ? Et comment ?

Dans les discussions de la classe politique albanaise deux lignes s'opposaient. Celle d'abord des ex-communistes, désormais socialistes, qui contrôlaient 72% du premier Parlement pluraliste (1991). Ceux-ci défendaient l'idée du maintien du système des coopératives mais en le réformant totalement. Celle ensuite du Parti Démocratique, alors dans l'opposition, et dont le programme électoral dans les campagnes était la privatisation de l'agriculture et la distribution des terres aux paysans.

En juillet 1991, la loi portant sur la distribution et la privatisation de la terre a été discutée et approuvée par le Parlement albanais, à l'unanimité.

Les caractères essentiels de la "loi de la terre" sont :

- a. Dissolution des coopératives agricoles et distribution des terres de ces coopératives de façon égale aux habitants de chaque campagne.
- b. Les familles paysannes enregistrées comme membres des ex-coopératives agricoles au 31 juillet 1990 bénéficient de cette loi.
- c. La surface de terre disponible dans chaque campagne ayant été précisée, cette surface est divisée également selon le nombre des membres de chaque famille dans le cadre des dispositions énoncées ci-dessus.
- d. La terre est attribuée gratuitement aux paysans, mais sans droit entier de propriété; ils ne peuvent ni la vendre, ni la donner en location ; ils n'ont pas le droit d'acheter des terres ou de les mettre en gage.
- e. La distribution des terres est assurée par une commission de paysans résidant dans la campagne concernée. Ces commissions locales sont liées à des commissions régionales puis centrales et nationales.
- f. Les ex-proprétaires de la terre (enregistrés comme tels jusqu'en 1946, année de la réforme agraire) seront indemnisés. Notons que le problème d'indemnisation a été renvoyé à une phase ultérieure.

Il a fallu plus de 3 années d'innombrables polémiques politiques et de conflits entre les paysans pour que cette loi soit mise en pratique. Plus de 504 000 ha de terre ont été distribués, créant plus de 450 000 petites fermes privées, avec une surface de 0,6 à 3 ha par famille. Rappelons que la famille paysanne albanaise se compose de 5 à 6 personnes.

Tableau 2. Les effets de la réforme foncière sur la structure des exploitations

	1990	1993
1. Fermes d'Etat		
a. Surface cultivée (ha)	170 000	0
b. Nombre de fermes	160	0
c. Surface moyenne (ha)	1 070	0
2. Coopératives agricoles		
a. Surface cultivée (ha)	530 000	0
b. Nombre de coopératives	492	0
c. Surface moyenne (ha)	1 057	0
3. Exploitations privées (petites dimensions)		
a. Surface cultivée (ha)	0	600 000
b. Nombre d'exploitations	0	467 000
c. Surface moyenne (ha)	0	1,3
4. Exploitations privées (grandes dimensions)		
a. Surface cultivée (ha)	0	15 600
b. Nombre d'exploitations	0	30
c. Surface moyenne (ha)	0	500

Source : Christensen, 1993, p. 9.

1. Problématique actuelle de la politique foncière

Actuellement, le plus important pour la détermination de la politique foncière en Albanie est l'approbation de la loi autorisant la vente et l'achat de la terre agricole. La création et l'organisation d'un marché foncier agricole et la mise en place d'institutions de régulation de ce marché permettraient une politique de restructuration des exploitations agricoles (augmentation en taille) et d'assurer pleinement l'exercice du droit de propriété.

Mais pour assurer avec efficacité le fonctionnement d'un tel marché et pour mettre en place une véritable politique de la terre et des structures de production, il faudrait auparavant trouver des solutions à quelques problèmes spécifiques.

A. L'achèvement de la distribution des terres et la définition des droits sur la terre

Selon les déclarations officielles, plus de 98% de la terre seraient distribués. En réalité, on peut estimer que seulement 75 à 85% le sont réellement sur la base prévue par la Loi de la terre. Dans plusieurs villages, la terre a été reprise selon les anciennes limites d'avant 1945 et il incombe au gouvernement d'intervenir pour faire respecter la loi. L'application réelle du programme de division des terres collectivisées est d'une importance capitale pour l'avenir du pays.

En effet, dans certaines régions, ceux qui ont repris des terres spontanément et de façon «illégale» n'ont pas de titres de propriété. Certaines personnes qui travaillaient dans des coopératives n'ont pas pu avoir de terre, ce qui crée des conflits importants risquant de durer et de s'amplifier avec le temps. Dans les campagnes où les terres ont été divisées selon la loi, on observe des conflits avec les anciens propriétaires, d'avant 1945, ce qui crée un climat d'incertitude et freine les investissements.

B. Spécification des droits sur la terre des familles

Durant le processus de répartition de la terre selon le nombre des membres de la famille, le certificat de propriété était donné seulement au chef de famille (l'homme le plus âgé). Cette pratique a ignoré les droits des autres membres de la famille (femme et enfants) auxquels on donne pourtant aussi de la terre. Lorsqu'on créera le marché de la terre, cela entraînera deux difficultés objectives :

- les décisions individuelles des chefs de famille disposant des titres de propriété peuvent priver les autres membres de la famille de leurs droits et des profits de la terre ;

- en l'absence de ceux détenant les titres de propriété, les autres membres de la famille ne seront pas en mesure d'utiliser légalement leur propre terre.

Enfin, il est difficile de préjuger des conflits familiaux qu'une telle situation peut susciter.

C. Consolidation de la terre et élimination de sa parcellisation

En vue d'une répartition égalitaire en quantité et en qualité (fertilité) de la terre, on a attribué à chaque famille des parcelles dispersées dans différentes zones rurales. Dans les zones montagneuses par exemple, chaque famille a pu recevoir jusqu'à sept ou huit parcelles, toutes très inférieures à 1 ha. Dans tout le pays, 1,8 millions de parcelles ont ainsi été créées.

Dans de telles conditions, le remembrement de la terre est d'un grand intérêt. Il y a aussi d'autres pratiques importantes telles que l'échange des parcelles entre les familles, l'encouragement à la location entre familles d'une même zone rurale... A long terme, lorsque l'achat et la vente de la terre deviendront possibles légalement, ces pratiques seront mieux établies.

On peut dire que la législation relative aux politiques foncières établit clairement trois aspects fondamentaux interdépendants :

- les activités de l'Etat comme propriétaire «éminent» du territoire national, en liaison avec les droits d'expropriation pour intérêt public (aménagement du territoire, etc.) ;
- la constitution du droit de propriété et la politique d'aménagement des systèmes de propriété ;
- les politiques des structures de production, à travers l'incitation au fonctionnement des différentes formes de marché en agriculture.

Ce dernier aspect est actuellement le plus important, si l'on considère comme résolus les deux premiers. Il constitue la solution juridique à beaucoup de problèmes, notamment pour l'établissement *de juro* et *de facto* de la propriété privée sur la terre agricole, la précision de la loi de l'utilisation de la terre agricole, la précision de la loi moderne de la propriété, le fonctionnement du marché foncier, la précision des politiques de soutien de l'Etat.

II – Réalité renversée pour les agriculteurs albanais

1. Inertie du modèle coopératif

La grande différence entre les paysans d'autrefois, appelés agriculteurs, et les paysans des ex-coopératives d'aujourd'hui est que ces derniers sont devenus des agriculteurs privés. Durant 45 ans, le pouvoir totalitaire communiste a entrepris, «au nom du progrès», une action systématique de liquidation de la classe paysanne classique, afin de changer ses valeurs et de détruire ses liens avec la terre.

Le système socialiste de l'organisation de l'agriculture a modifié en premier lieu les relations entre la terre et le travail en faisant perdre le sens de la responsabilité du travail. La concentration de la force de travail dans les grandes fermes d'Etat, de 4 000 à 5 000 ha, a même transformé le contenu du travail agricole qui a perdu son caractère polyvalent et hétérogène, pour se rapprocher de son «objectif», le travailleur agricole.

L'esprit d'initiative du paysan albanais a disparu. Les agriculteurs sont devenus des paysans dénaturés, avec des réflexes administratifs (respect des horaires, des normes...) plutôt que la passion pour la terre et l'élevage. Ils ont perdu la notion de la propriété privée, ce qui a entraîné une dépersonnalisation massive de la population rurale, face aux dirigeants et aux représentants du pouvoir.

Aujourd'hui on se demande si ce paysan, privé pendant 45 ans de tout esprit d'initiative, sera en mesure de participer réellement à l'activité de production, de s'adapter et être actif dans les stratégies des mar-

chés. Peut-on attendre actuellement de ces paysans privés de machines agricoles et de capital, qu'ils prennent le risque d'avoir une ferme indépendante ou de devenir de petits entrepreneurs privés ? Quel sera le coût et la durée de ce processus ? Comme observe un chercheur *«la réelle question est de savoir comment le paysan, qui pendant 4 décennies n'a pas pris d'initiative ni participé à la gestion, sera capable de s'adapter au marché libre»*. L'expérience actuelle témoigne des difficultés de la voie que nous avons empruntée.

Qui voudrait prendre en considération le risque de s'occuper d'une exploitation indépendante ou d'une entreprise privée sans un capital suffisant, ni l'équipement nécessaire ? Les paysans hésitent à parier ; ils concentrent leurs efforts sur les produits pouvant assurer la sécurité alimentaire de leur famille, plutôt qu'à maximiser leurs gains. Il en résultera un déséquilibre dangereux entre les cultures vivrières et les cultures de rente.

Les points de vue des exploitants diffèrent. Pour M. Kadija, fermier de Petrela (district de Tirana) *«avec la terre que j'ai (1,4 ha), je peux à peine produire suffisamment pour nourrir ma famille qui compte 6 personnes ; il ne me reste rien à vendre»*. Ailleurs, au village Belorta (district de Korça), A. Metuli, exploitant privé lui aussi, *«ces deux dernières années m'ont réussi ; j'ai acheté un petit tracteur et j'espère accroître mes activités dans l'avenir»*.

2. Les confusions continuent encore

Les agriculteurs albanais sont conscients de leur attitude et des mauvaises conditions de travail, mais ils ont encore beaucoup d'incertitudes quant au nouveau système. On remarque deux tendances : la majorité invoque comme motif *«la peur de l'avenir»* ou la justifie par le fait qu'ils ne voient pas l'existence d'un système complet de garanties, tandis qu'on observe euphorie et optimisme chez les autres. Un agriculteur s'exprime ainsi : *«si le système économique est le contraire de l'ancien, alors les conditions de travail et de vie vont changer totalement (...)»*.

Nombre de paysans n'ont pas de conceptions claires de l'économie de marché ainsi que du processus de privatisation des terres agricoles. La plupart imagine deux scénarios possibles : le retour d'une agriculture avec de petites parcelles privées sans grandes perspectives ou une répétition, en sens contraire, du processus de collectivisation. Ils n'accordent plus la même confiance aux réformes qui les avaient enthousiasmés au début. *«La grande majorité d'entre eux n'avaient pas la moindre idée de ce qu'était l'économie de marché»*, déclare un responsable du conseil de la privatisation au ministère de l'Agriculture. *«Les paysans des ex-coopératives agricoles pendant une période de plus de 45 années ont été habitués à ce que l'Etat leur achète toute leur production. Il est vrai qu'on stockait à un prix très bas, mais l'Etat achetait tout sans aucun problème, et ils savaient qu'ils avaient un débouché, tandis que maintenant on leur répète chaque jour que tout dépend d'eux. Ils étaient habitués à la planification centralisée et maintenant ils ont découvert que la commercialisation des produits n'est pas une chose facile. Pourtant les gens espèrent toujours qu'une solution à leur problèmes viendra d'en haut : regardez donc tous les gens qui chaque jour se rendent au ministère de l'Agriculture, comme par le passé. Vous nous avez plongés dans l'eau alors que nous ne savons pas nager, nous disent-ils souvent»*.

Le plus grave problème de l'agriculture albanaise aujourd'hui est la parcellisation des terres. Actuellement, plus de 450 000 exploitations privées ont une taille moyenne de 1,4 ha et plus de 80% d'entre elles atteignent à peine le niveau minimum de subsistance et ne sont presque pas mécanisées.

Les paysans sont devenus passifs, dans l'attente de ce qui va se produire. Peut-on espérer que dans cette situation la vie dans les campagnes va rapidement s'améliorer ? La majorité des spécialistes pensent que non pour deux raisons. Premièrement, en Albanie, il n'existe pas de tradition d'agriculture familiale (même avant la réforme agraire de 1946) comme c'est le cas dans plusieurs pays de l'Europe de l'Est. En 1945, l'agriculture albanaise était héritière d'une situation avec des indices évidents de retard, par exemple : le rendement en blé était de 7,6 q/ha, en maïs de 11 q/ha et du lait de 700-800 litres par vache laitière, le labour de la terre s'effectuait encore à plus de 95% avec des animaux et manuellement. Deuxièmement, bien que les agriculteurs albanais soient en majorité convaincus que ce retour à une forme plus traditionnelle de l'agriculture et cette ouverture vers une économie de marché est irréversible,

Les nouveaux systèmes de culture dans le district de Fieri

La redistribution des terres s'est accompagnée de modifications sensibles des cultures pratiquées dans la plaine. D'une part un certain nombre de cultures qui rentraient dans les assolements mais qui étaient collectées par les organismes officiels, comme le sorgho, le tournesol, le tabac, sont en forte décroissance. Le maïs, également, a vu ses surfaces diminuer. En revanche, les surfaces en blé ont augmenté, car la destruction d'une partie des canaux d'irrigation ne donnait guère d'autre possibilité. Le blé est donc cultivé sur les terres éloignées, à la périphérie des finages. L'autre culture en progrès est celle de la luzerne : c'est de loin celle qui marque le plus le paysage, une fois les moissons terminées, au point qu'on peut presque la considérer comme exclusive. On y fait cinq à six coupes par an, et c'est une culture irriguée : la priorité est de nourrir la vache. En revanche, les cultures légumières paraissent dans une mauvaise passe, faute de débouchés.

Voici à titre d'exemple l'ancienne coopérative agricole de Pojan. La coopérative cultivait 2 400 ha de terre dans la plaine et 700 ha dans les collines de flysch qui la dominent. 8 000 habitants y vivaient, répartis en 14 villages. Les cultures principales étaient le blé (800 ha), le maïs (300 ha), le coton (300 ha au moins), puis les plantes fourragères (betteraves et maïs fourragers) (300 ha), la luzerne (200 ha), puis des légumes, parfois du tournesol.

Ici, comme ailleurs, la disparition progressive du lopin, réduit à 200 m², l'interdiction de tout autre élevage que celui des poules et des lapins, la confiscation des troupeaux individuels et les abattages massifs en 1981 avaient conduit à une vie très difficile. Les paysans ont cessé de travailler dans la coopérative dès l'été 1990. En octobre 1990, elle fut liquidée et ses bâtiments détruits. Le partage des terres et des troupeaux collectifs s'est apparemment fait sans trop de difficultés.

Les exploitations issues de la redistribution des terres sont des exploitations de survie, destinées à assurer l'alimentation de la famille, de là l'orientation vers la luzerne pour la nourriture des vaches. L'énorme majorité des exploitations possède une vache. Mais il n'existe plus de structure de collecte des produits laitiers. Chacun doit donc se débrouiller, en vélo ou en taxi, pour aller vendre le lait au marché de Fieri. La difficulté à écouler les produits laitiers a amené les paysans à se contenter d'une ou deux vaches.

Voici au contraire un agronome replié sur son exploitation (deux parcelles irriguées de 5 700 et 5 400 m²), qui vend sur le marché de Fieri, ce qui prend beaucoup de temps, des tomates, poivrons, concombres, pommes de terre, en tâchant de faire des légumes précoces et tardifs. L'agronome a en outre deux vaches. Il va se débarrasser de la plus vieille. Les deux fils de l'agronome travaillent en Grèce et il compte plus sur leurs apports que sur les revenus de sa petite exploitation.

Ici, comme dans bien d'autres pays de l'ex-bloc communiste, les responsables de l'agriculture (agronomes des services départementaux par exemple) se disent que l'émiettement actuel en exploitations minuscules n'aura qu'un temps et que l'exode rural aidant, dans un délai indéterminé, les unités pourront accroître leur taille. N'ayons garde d'oublier qu'en Grèce la taille moyenne de l'exploitation ne dépasse pas 3,5 ha.

La question centrale est plutôt de faire fonctionner l'indispensable encadrement coopératif, les infrastructures de drainage et d'irrigation et de remettre sur pied un système de collecte et de distribution des produits agricoles.

il subsiste toujours le danger des anciennes traditions, comme l'exprime un sociologue albanais : «*Ici, c'est plus la tradition de maîtriser un lopin de terre et de lutter pour survivre que d'avoir une grande ferme agricole et de penser la moderniser*».

L'espace agricole a besoin d'une infrastructure développée de services et les paysans doivent être absorbés dans ce secteur nouveau, dans le cadre d'une politique agricole bien gérée. Mais toute la préoccupation de la politique actuelle concerne l'achèvement de la réforme foncière. Certains pensent qu'après cette réforme le rôle de l'Etat dans l'agriculture deviendra secondaire et que, dans une société démocratique et libérale, seuls les individus sont responsables de leur propriété et du développement du pays.

De telles fausses conceptions ignorent l'expérience du rôle de la politique agricole, élaborée et suivie dans tous les pays qui ont connu un développement du secteur agricole au vrai sens du terme. En plus des raisons qui ont obligé ces pays à s'engager dans une politique agricole organisée et dirigée par l'Etat, nous ajoutons ici la nécessité de contrôler et surveiller l'évolution du système de production agricole très morcelé, lequel en cas de négligence, constituera un blocage sérieux pour le système capitaliste en construction. Soulignons le fait que l'Albanie est un pays agricole et que notre agriculture est un élément macro-économique puissant déterminant pour une bonne part notre économie nationale (40% du PIB).

Mais ce désengagement, ou bien cette vague politique agricole de l'Etat que nous constatons aujourd'hui, est une conséquence du manque de possibilités économiques et financières nécessaires pour entreprendre une politique agricole dynamique et efficace. Nous sommes conscients des difficultés économiques qu'affronte l'Albanie aujourd'hui, et que toute politique économique en agriculture a son coût et demande des moyens financiers. Il est hors de doute qu'une série de mesures de politique économique générale actuelles, dans les domaines des transports, des taxes douanières, des impôts, etc., peut exercer une forte influence indirecte sur la construction et le développement de l'économie paysanne. Mais cela sera insuffisant pour l'intégration de l'économie paysanne et familiale dans l'économie marchande, et impliquera un contrôle systématique de la masse de cette économie paysanne, très dispersée et morcelée.

3. La différenciation entre agriculteurs est toujours plus présente

Habités par le système socialiste à une uniformisation même de la pauvreté, les paysans ont des difficultés à s'habituer aux disparités des situations. Conditionnées par les lois de la terre et les particularités géographiques du pays, ces inégalités entre agriculteurs sont déjà évidentes. Les propriétaires de terres dans les zones de plaine ont les meilleurs terrains agricoles. Ils occupent 32% de la superficie et ont des exploitations de 2,5-3 ha. Ceux de la zone collinaire occupent 37% des terres avec des exploitations de 1-2 ha, tandis que ceux de la zone montagneuse, où les terrains sont pauvres et accidentés, ont des exploitations de 0,4 à 0,8 ha.

Les études effectuées ont montré que plus de 70% des agriculteurs sont à un niveau de subsistance ou de semi-subsistance. En réalité, il existe déjà 4 groupes d'exploitations :

- le premier représente ceux qui sont au niveau de subsistance et qui pratiquent l'autoconsommation totale, achetant peu ou pas d'intrants, vendant peu de leur production et dépendant largement des interventions gouvernementales. Un des paysans interrogés résume la situation ainsi : «*Avant, nous n'avions rien. Maintenant j'ai 1,3 ha de terre et une vache.*» «*Sous le régime communiste, je n'avais même pas le droit de posséder un poulet. Aujourd'hui, avec mon mari on a un troupeau de cinquante chèvres*», résume Mme Daçi, soixante ans et retraitée d'une coopérative.

Tableau 3. Classification de la structure actuelle des exploitations agricoles

Classification	0 < 1 ha	1 < 5 ha	5 < 20 ha	> 20 ha	Total
Exploitations	82186	410370	124	18	492698
%	16.6	83.3	0.02	0.001	100.0
Surface (ha)	57745	64539	748	450	702482
%	8.2	91.6	0.1	0.02	100.0

Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 1995

- le deuxième est celui des agriculteurs qui sont au niveau de semi-subsistance et se distinguent des premiers par leur initiative et un début de contact avec le marché. Ils sont arrivés à produire des excédents par rapport à leur consommation et à les vendre sur le marché le plus proche. Les agriculteurs de ce groupe investissent dans l'achat des intrants, des machines agricoles, etc. ;
- le troisième, relativement plus petit (10-20% des exploitants privés, selon certaines estimations) a élargi beaucoup la gamme de ses produits pour le marché, en augmentant le pourcentage de la consommation interne. Ces agriculteurs grâce à l'achat de tracteurs, de machines agricoles et de moyens de transport sont même passés à des activités de services en s'assurant des revenus suffisants ;
- le quatrième représente une nouvelle expérience pour l'Albanie : les associations de fermiers privés (AFP) sont créées à l'initiative des paysans, et en toute liberté, et sont composées principalement de parents ou d'habitants d'un même village. Actuellement, selon les données officielles, il y a en Albanie plus de 90 AFP comprenant entre 12 et 320 familles, entre 10 et 550 ha de terre chacune et occupant un peu plus de 1% de la superficie de cette agriculture privée.

La raison d'une telle faiblesse du mouvement coopératif est simple, selon M. Koçi (président de ce mouvement) : «*Les paysans albanais y sont devenus allergiques après leur expérience avec les coopéra-*

tives socialistes ; de plus nous n'avons pas de tradition de coopérative agraire. Mais je suis certain que ce type de mouvement va prendre en Albanie». Le paysan albanais susceptible de participer à une association garde d'une part un goût amer de la coopérative de type socialiste en la qualifiant «d'organisation économique dénudant de toute forme de propriété», et «où il existe implicitement l'exploitation de l'homme par l'homme», et «il n'y a pas de restitution dans le domaine de la rémunération du travail», ou «c'est l'Etat qui fait la loi et pas les coopérateurs», etc., et d'autre part une certaine nostalgie vis-à-vis de ses atouts : «une plus grande possibilité de moderniser l'exploitation», «une meilleure organisation du travail, un bien-être minimum garanti», etc. La plupart des paysans albanais interrogés sur ce sujet avouent les deux côtés de la médaille, mais ils estiment que le côté négatif dépasse largement le côté positif. Cette déception de la coopérative de type «kolkhoze» constitue un obstacle important.

Un autre handicap pour les AFP est l'environnement économique en général. La politique «thérapie de choc», appliquée en Albanie, a créé un impact tout à fait négatif vis-à-vis des AFP.

Premièrement, elle a détruit presque toutes les structures productives. Dans ces conditions, les paysans albanais manquent de moyens de production. Pour un AFP qui prétend avoir les éléments d'une agriculture moderne, le manque de capital initial et d'infrastructures représente une question de vie ou de mort. La quasi-totalité des paysans interrogés sur ce sujet répond que le manque de capital initial et de conditions normales de travail constitue un des points les plus faibles, aussi bien pour la mise en place que pour un bon fonctionnement de l'association. De plus, le taux très élevé d'intérêt (26-39%) ainsi que la procédure compliquée de l'accès au crédit ne font qu'aggraver le problème.

Deuxièmement, l'absence en Albanie d'un système d'organisation des marchés, d'oligopolisation de l'offre agricole, de régulation de l'offre par les prix ou les aides directes, fait que les paysans albanais se trouvent dans une situation difficile. Or, si une exploitation familiale peut amortir un choc en provenance du marché, une association ne peut pas le faire facilement. Dans plusieurs AFP, on assiste aujourd'hui à de graves problèmes liés au marché.

Finalement, le phénomène des AFP est assez important pour que l'Etat s'en occupe sérieusement. L'Etat devrait impérativement définir une véritable politique agricole vis-à-vis de ce mouvement associatif. Il faut préciser que jusqu'à présent ce n'est pas le cas.

4. Autres dossiers à suivre et à régler

La «Loi de la terre» est l'acte le plus important du premier parlement pluraliste approuvé à l'unanimité en juillet 1991 et elle se situe encore au centre des débats de la scène politique. La redistribution des terres agricoles de façon égale selon le nombre de personnes par famille qui y vivent et les exploitent a été jugée comme étant la solution la plus équitable. Mais aujourd'hui, des problèmes préoccupants sont mis en évidence. En effet, malgré les chiffres officiels qui confirment une redistribution du terrain à 97% conformément à la loi, de nombreux paysans et dirigeants locaux restent sceptiques et contestent ce chiffre. Ils sont convaincus que seulement 75% des paysans ont des titres de propriété de la terre et figurent comme propriétaires juridiques.

D'autre part, en octobre 1993, le parlement albanais a été obligé de rediscuter cette loi à la suite d'une pétition de plus de 25 000 signataires. Ils demandaient le changement de la loi et la restitution de la terre aux ex-proprétaires enregistrés en 1946, l'année de la réforme agraire effectuée par le pouvoir communiste. Bien que cette loi n'ait pas été changée, la question de la propriété a créé beaucoup de problèmes.

- les ex-proprétaires ou leurs héritiers ne sont pas d'accord avec la proposition du Gouvernement et du Parlement de les indemniser avec des lettres de valeur pour la perte de leurs propriétés ;
- beaucoup d'agriculteurs hésitent à faire de gros investissements sur leurs propriétés car ils craignent une révision du «droit de propriété» ;
- les investisseurs étrangers attendent que la situation soit bien pérennisée. Dans de nombreux cas, ils avaient eu des contacts réguliers avec l'Etat ou les fermes d'Etat, et ont dû affronter les pressions des ex-proprétaires.

- ❑ un grand nombre de familles des zones montagneuses de l'Albanie s'est déplacé ces deux à trois dernières années vers les zones de plaine où elles occupent de manière clandestine des terres dites «libres». Le Gouvernement se montre impuissant à discipliner ce processus qui donne lieu à des conflits sociaux dans l'espace rural.

5. La concurrence étrangère reste toujours un problème

Un autre problème préoccupant pour les agriculteurs est la concurrence étrangère. Sur le marché albanais dominent les fruits, les légumes, les agrumes, les vins, le fromage et le beurre, importés de Grèce, Bulgarie, Turquie, Italie et surtout de la Macédoine. Leurs prix compétitifs et leur qualité font souvent concurrence aux produits locaux. Les petites exploitations de la campagne albanaise sont menacées, dès le début, de faillite ou d'autarcie, pouvant assurer seulement la production destinée à la consommation familiale ou, dans le meilleur des cas, au marché local. Ceux qui ont approuvé l'économie libre et l'initiative privée, aujourd'hui traumatisés par leurs conséquences, ont commencé à réclamer de nouveau la protection, le contrôle et l'orientation de l'Etat. Voici comment s'exprime un agriculteur : «*Pour supporter la concurrence sur le marché, il est nécessaire de moderniser notre système de production, mais pour faire cela, il faut accumuler, investir. Nous ne pouvons pas accumuler parce qu'il est difficile de vendre. L'Etat doit nous aider davantage pour affronter la concurrence étrangère*». Mais pour le moment l'Etat albanais préfère poursuivre une politique libérale (douanière et impôts) pour approvisionner le marché plutôt qu'un protectionnisme en faveur de la production agricole locale qui n'est pas toujours sûre et abondante.

6. Les traits principaux de la politique agricole à suivre pendant la période de transition

- ❑ Reconstitution foncière et des exploitations, en favorisant par exemple le développement d'un marché foncier, des affermages et d'autres contrats agraires, du crédit, de formes de conduites associatives, etc. ;
- ❑ Réorganisation des marchés, en amont et en aval du secteur agricole, en favorisant, entre autres, l'association de producteurs pour l'achat de moyens techniques et la vente des produits ;
- ❑ Formation des agriculteurs, en rééduquant, par exemple, les profils pour mieux répondre aux adaptations que demandent les techniques culturales, la gamme des produits, les rapports avec les fournisseurs de matières premières et avec les industries de transformation ;
- ❑ Réorganisation des services agricoles (irrigation, mécanisation, assistance technique, contrôle de l'hygiène et sanitaire, etc.) à travers la création de consortiums et d'associations professionnelles ;
- ❑ Limitation de l'exode des montagnes et des campagnes vers les plaines et les zones urbaines, non seulement en soutenant les revenus des agriculteurs à travers la régulation des prix, des produits et des facteurs de production, mais aussi en intervenant au niveau du territoire, pour sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine environnemental et les ressources naturelles et humaines locales à travers le développement de petites unités de production et de transformation, ainsi que des services liés et intégrés à l'environnement.

Références

- "An agricultural strategy for Albania" (1992). Report prepared jointly by the World Bank and The European Community, October.
- Christensen G. (1995). *Policy issues for the agricultural sector in Albania*. FAO.
- Civici A., Koshaj K. (1993). Vices et vertus de la réforme agraire, *Courrier de la Planète*, n° 17.
- Civici A., Kreshpani D., Griffin M. (1994). Le puzzle albanais. In : CERES, mars-avril, FAO.
- Deslondes O., Sivignon M. (1993). *L'agriculture albanaise : de la coopérative à l'exploitation de survie*, Paris.
- Segrè A. (1994). *La rivoluzione bianca*. Il Mulino.

- Skreli E. (1994). *L'apport et la possibilité de la mise en place de la formule associative au niveau de la production agricole en Albanie*. Thèse Master of Science, IAM, Montpellier.
- Vannini L. (1993). L'agriculture albanese : destrutturazione di un sistema. Dallo stato al mercato, *MEDIT*, n° 4.

